

50 ANS D'ACTION de l'AAPH

Association pour l'Aide aux Personnes Handicapées

1966 - 2016

Le 4 mars 1965 marque la création du Club Soroptimist de Fort de France, 1^{er} Club Soroptimist des Antilles et de la Guyane, à l'instigation de **Fernanda ROY-CAMILLE, Présidente Fondatrice.**

À la demande d'un parent qui cherchait un centre spécialisé à la Martinique pour faire admettre son fils, la Présidente Fondatrice proposa au Club Soroptimist de Fort de France de créer à la Martinique un IMP. Cette orientation sociale fut acceptée à l'unanimité par les membres fondateurs de notre club. La réalisation de ce centre imposait de créer auparavant une Association loi de juillet 1901. En effet, le Club Soroptimist étant lié à l'Organisation Internationale, avec des statuts communs, ne pouvait, par ses statuts, ni gérer de centre recevant des fonds d'État et des collectivités, ni recevoir des subventions à cette fin.

Ainsi fut créée 16 mois après la naissance de notre club - 4 mars 1965 l'Association pour l'Aide aux Enfants Inadaptés - 11 juillet 1966 présidée par **Fernanda ROY-CAMILLE**. **Paulette PIGEON**, membre du club et appartenant à une profession de santé à cette époque, fut nommée Vice-Présidente. Aussitôt, un projet d'Institut Médico-Pédagogique - IMP fut élaboré et soumis aux autorités de l'État :

- demande de subventions
- achat d'une villa
- transformation de cette villa en établissement médico-éducatif
- élaboration d'un projet pédagogique, etc.

L'IMP « Les Fougères », inauguré en décembre 1968, était le premier IMP de la Martinique. Dirigée par **Romaine SAVON**, il avait une capacité de 20 places et accueillait des enfants de 6 à 14 ans des deux sexes en semi-internat.

En 1970 la capacité de l'IMP des Fougères est portée à 40 places.

En 1971 **Paulette PIGEON** devient Présidente de l'Association et mène, avec son équipe, le projet d'extension des Fougères, marqué par l'achat d'un terrain limitrophe et la constitution de l'Institut Médico Educatif IME « Les Fougères » :

- en portant la section IMP à 60 places (40 + 20 = 60 places)
- en créant la section Institut Médico Professionnel - IMP^{ro} de 40 places.

Ainsi, les Fougères « nouvelle formule » de 100 places voit le jour. Il est inauguré en novembre 1976 par le préfet **NOIROT-COSSON**, devant 250 invités dont 50 membres Soroptimists de l'Union Française qui revenaient de la remise de Charte du Club de Cayenne.

Cette même année 1976, les membres du club Soroptimist de Trinité/Saint-Pierre deviennent à leur demande membres de l'Association pour l'Aide aux Enfants Inadaptés.

Notons que c'était également la création du premier IME de la Martinique.

L'ancien local recevait les services administratifs, le médico-social, les dortoirs pour la sieste. La directrice **Nicole SAINT-PRIX** a été nommée le 1^{er} Septembre 1975 et a exercé ses fonctions jusqu'au 31 janvier 2010.

Le personnel était alors composé de 43 salariés. Aujourd'hui, l'IME reçoit 112 jeunes de 6 à 18 ans et compte 55 salariés et 9 enseignants. Son budget s'élevait en 2015 à 3767972 €.

En janvier 2013, l'IMP^{ro} s'est vu doté de 12 places supplémentaires, ce qui portait le nombre de places autorisées à 52.

Une fois la section IMP^{ro} créée, s'est posé le problème du devenir des jeunes qui étaient trop âgés pour demeurer à l'IME « Les Fougères ». Quelles étaient les possibilités ? Les renvoyer dans la rue et perdre le fruit de tout le travail éducatif effectué durant plusieurs années, ou réaliser un Centre d'Aide par le Travail.

Ainsi fut conçu et réalisé le projet du Centre d'Aide par le Travail de Bellefontaine, ouvert en septembre 1979. C'était le premier CAT de la Martinique. **Daniel BARDET**, nommé en 1979, a dirigé cet établissement jusqu'à 2010.

À l'origine, le CAT recevait 40 travailleurs handicapés des deux sexes en semi-internat. Aujourd'hui, il compte 102 travailleurs et un personnel de 26 salariés.





Les présidentes de l'AAPH

- Fernanda ROY-CAMILLE de 1966 à 1971
- Paulette PIGEON de 1971 à 2002
- Maxe-Marie GLAUDON de 2002 à 2006
- Annie RAMIN depuis 2006

Chaque salarié handicapé recevait après six mois de stage un salaire représentant 70 % du SMIC :

- 50 % de ces salaires étaient versés sous la forme de la **garantie de ressources** (charges sociales confondues) ;
- 20 % provenaient de la production du Service Commercial.

Depuis 1985, l'établissement CAT fonctionne avec une dotation globale qui constitue le **Budget Principal d'Activités Sociales - BPAS** versé par 1/12^e chaque mois. Le **Budget annexe d'Activité de Production et de Commercialisation** dépend de l'importance de la production du centre ; il permet de compléter les 55 % du SMIC versés par la DIECCTE (ex-Direction du Travail) et prend en charge certains techniciens chargés de la production.

3 grands ateliers reçoivent ces jeunes travailleurs

Atelier ébénisterie avec 2 sous-sections

- Vernissage,
- Cannage

Atelier couture et repassage

Atelier agricole avec 4 sous-sections :

- Aviculture,
- Cuniculiculture,
- Maraîchage,
- Horticulture.

En 1980, l'Association pour l'Aide aux Enfants Inadaptés change de dénomination et devient **Association pour l'Aide aux Personnes Handicapées**. En 1986, une modification des statuts intervient pour l'introduction de la notion d'**Insertion Professionnelle**, base essentielle de l'**orientation** actuelle.

Le Conseil d'Administration passe à cette époque de 38 membres (29 membres Soroptimist + 5 conseillers de droit + 4 membres du personnel) à 12 membres et 1 représentant du personnel ayant voix consultative.

Le nouveau Conseil d'Administration ainsi constitué est plus facile à réunir et plus réactif.

Ces modifications qui, avec le temps, se sont révélées essentielles, ont assoupli et modernisé la gestion. Par ailleurs, sur le plan administratif, ont été introduites des analyses budgétaires effectuées tous les trois mois et une étude du budget prévisionnel chaque année.

Une fois le CAT sur les rails, l'évolution naturelle de l'activité et des progrès des travailleurs handicapés, de même que l'évolution de la réglementation, nous ont conduits à réaliser, en 1992, un **Atelier Protégé** rattaché au CAT. Cet Atelier Protégé, d'une capacité de 25 places, fonctionnait avec un **budget propre**, sous la tutelle de la Direction du Travail et de 2 salariés-encadrants.

Ces 25 travailleurs reçoivent un salaire équivalant à 90 % du SMIC. Pour payer ce salaire, l'Atelier Protégé reçoit la garantie des ressources, 55 %. Pour compléter les 35 % restants, l'Atelier Protégé doit compter sur l'obtention de contrats et de marchés.

Les locaux techniques de l'Atelier Protégé, loués à la SIMAR, sont alors situés à Balata (stockage des équipements, voitures de chantier et lieu de travail et/ou d'accueil des salariés).

Dans les faits, l'administration et la gestion de l'Atelier Protégé sont intimement liées à celles de l'ÉSAT. Un certain nombre de lois ont été votées tout au long de ces années qui ont eu une incidence sur l'organisation des CAT et des Ateliers Protégés. Notons en particulier la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 qui a prévu :

- la transformation des CAT en ÉSAT
 - Établissement et Service d'Aide par le Travail,
- la transformation des Ateliers Protégés en Entreprises Adaptées.





Activités actuelles de l'ÉSAT

Pôles et ateliers

Pôle Bois

- Menuiserie • Ébénisterie
- Cannage • Vernissage

Pôle Vert

- Cultures maraîchères
- Plantes Maraîchères
- Élevage/Abattage
- Plantes Vertes • Espaces Verts

Atelier Couture/Repassage

Atelier Cuisine

- Repas d'entreprise et de groupes

Prestations de Services

- Ménage • Manutention
- Conditionnement

- Mise à disposition de personnels auprès d'entreprises

2015

- Budget Principal d'Activités Sociales: 1 683 000 €
Il a été clôturé à hauteur de 1 810 757 €
- Budget Annexe d'activités de production et de commercialisation: 2 044 715 €
- Budget Total de l'ÉSAT: 3 855 472 €

Aujourd'hui, un ÉSAT est « un établissement médico-social de travail protégé, réservé à des personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle ». L'ÉSAT permet à une personne en situation de handicap d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée.

Les Entreprises Adaptées, quant à elles, sont des Entreprises du milieu ordinaire dont au moins 80 % des agents doivent être attributaires de la carte de Salarié Handicapé délivrée par la MDPH. Elles n'appartiennent pas au secteur médico-social et reçoivent une aide au poste accordée par la DIECCTE (ex-Direction du Travail).

Évolution en nombre de places du CAT de Bellefontaine devenu ÉSAT Paulette PIGEON

- 1979 - Création du CAT 40 places
- 1982 - Augmentation d'effectif 12 places
- 1994 - Augmentation d'effectif 25 places
- 1997 - Augmentation d'effectif 8 places
- 2002 - Augmentation d'effectif 15 places
- 2006 - Augmentation d'effectif 2 places

Effectif total à la date d'aujourd'hui = 102 places.





Intronisation de nouvelles Soroptimist au Club de Trinité/Saint-Pierre



La Présidente Annie RAMIN, entourée de Christiane DUVAL, Maxe-Marie GLAUDON, Lucienne JEAN-CHARLES, membres fondateurs du Club SOROPTIMIST de Fort de France et de Jeannine GERMON, ancienne trésorière de l'AAPH

Évolution de l'Atelier Protégé

L'Atelier Protégé a été transformé en Entreprise Adaptée mais n'a été détaché de l'ÉSAT qu'en mars 2013 en devenant autonome.

En janvier 2014, L'Entreprise Adaptée a été dotée de nouveaux locaux, toujours loués à la SIMAR, spécialement aménagés et situés au Lamentin.

Aujourd'hui, l'Entreprise Adaptée dispose de 26 salariés reconnus comme handicapés et 5 salariés-encadrant.

Activités de l'Entreprise Adaptée

En 2015, les activités de l'EA ont été les suivantes: Prestations de Services, Prestations Espaces verts et autres Prestations ponctuelles.

Chiffre d'Affaires: 451380 €

Aide aux postes attribués: 354 030 €.

Organes de direction de l'AAPH

L'Assemblée Générale est composée:

1- de membres fondateurs

2 - de membres actifs:

- membres du Club Soroptimist de Fort de France et membres du Club Soroptimist de Trinité/Saint-Pierre
- autres membres actifs.

3- 3 membres actifs représentant l'association des parents ou représentants légaux des usagers de l'IME

- 3 membres actifs représentant les parents ou représentants légaux des usagers de l'ÉSAT.

4- de membres bienfaiteurs.

5- de membres d'honneur.

Le Conseil d'Administration est composé de 14 membres:

- 12 membres élus parmi les membres fondateurs, actifs et bienfaiteurs dans la proportion de 2/3 des membres faisant partie des clubs Soroptimist de Fort de France et de Trinité/Saint-Pierre et 1/3 parmi les autres membres.
- 2 membres élus parmi les représentants des associations des parents ou représentants légaux des usagers de l'ÉSAT et de l'IME.

Chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire, il est procédé à l'élection du tiers sortant et des démissionnaires du Conseil d'Administration.

À l'AGO du 2 juillet 2016, après le vote, la composition nominative du CA a été arrêtée comme suit:

Le Conseil d'Administration de l'AAPH

émanant de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2016

Annie RAMIN - Présidente, Gaëlle MEZIN - Vice-présidente
Marie-Ange RENE - Trésorière, Vincenne SIDNEY - Trésorière-adjointe
Charles SAINTE-ROSE - Secrétaire

Assesseurs - Colette BEAUTRI-PIERRE-FRANCOIS, Yolaine EDOUARD, Liliane GRANDIN
Michel HALPERN, Laurent LOUIS, Laurence POMMIER, Catherine RANSAY.



ÉSAT Paulette PIGEON

Entreprise Adaptée

Association pour l'Aide des Personnes Handicapées

3, rue du Père Pinchon 97200 Fort de France • Tél. 0596 71 39 25 • Mail: association.aaph1966@orange.fr